



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances,
de la Commande Publique,
des Affaires Juridiques et Immobilières
Service Affaires Juridiques et Patrimoine
DFCPAJI_D2024 _0368

**DECISION MODIFICATIVE RELATIVE A LA
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU
BLOCKHAUS ET TERRAINS ATTENANTS
SIS ALLEE HENRI DUNANT AU PROFIT DE
L'ASSOCIATION DU MUSEE DU 05 JUIN
1944 « MESSAGE VERLAINE »**

Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 4 ;

Vu la décision n°DFCPAJI_D2024_0302 du 14 novembre 2024 autorisant la signature d'une convention de mise à disposition du Blockhaus et des terrains attenants sis allée Henri Dunant au profit de l'association du musée du 05 juin 1944 « Message Verlaine » ;

Considérant que le Musée du 05 juin 1944 « Message Verlaine » est un musée historique fondé en 1991 à Tourcoing et installé dans une ancienne casmate aménagée afin de retracer les événements survenus pendant la seconde guerre mondiale et l'occupation ;

Considérant que la Ville de Tourcoing donne en gestion à l'association du Musée du 05 juin 1944 « Message Verlaine » le blockhaus ainsi que les terrains attenants depuis 1990 ;

Considérant la demande formulée par l'association du Musée du 05 juin 1944 « Message Verlaine » auprès de la Ville de Tourcoing pour la mise à disposition dudit blockhaus et des terrains attenants sis allée Henri Dunant à Tourcoing ;

Considérant qu'une décision en date du 14 novembre 2024 autorisait la signature d'une convention de mise à disposition du blockhaus et des terrains attenants au profit de l'association du Musée du 05 juin 1944 « Message Verlaine » ;

Considérant que, du fait d'une erreur matérielle dans la décision susmentionnée, il convient de la modifier,

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention de mise à disposition du blockhaus et des terrains attenants sis allée Henri Dunant à Tourcoing (59200) au profit de l'association Musée du 05 juin 1944 « Message Verlaine », faisant élection de siège au 4, bis avenue de la Marne à Tourcoing (59200), dont le numéro de Siret est le 492 057 997 00016 et représentée par Monsieur Dominique HOUWENAGHEL en sa qualité de Président.

Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, et selon le planning indiqué dans la convention, à compter du 1^{er} décembre 2024 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 6 ans.

Article 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorerie pour information.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **27 DEC. 2024**

Doriane BECUE
Maire de Tourcoing

Accusé Réception en Préfecture le : **27 DEC. 2024**
Publié sur le site de la Ville le : **27 DEC. 2024**



BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2024_0368

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 27/12/2024

Objet : Décision modificative relative à la mise en disposition du Blockhaus et terrains attenants sis allée Henri Dunant au profit de l'association du musée du 05 juin 1944

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 27/12/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2024_0368 - Convention modificative relative _ la mise _ disposition du Blockhaus et terrains attenants au profit du mu:

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20241227-DAJI_D2024_0368-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 27/12/2024

